

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.006**

**Dispositif CORDEE
TPE - CRDD 2007-
2013 : demande de
versement au titre
de la tranche n°1**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI

Excusé(s) :

Philippe MOTTET, Louis DESSET, Martine FAURY, Cyrille NICOLAS, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISESRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****DISPOSITIF CORDEE TPE - CRDD 2007-2013 : DEMANDE DE VERSEMENT AU TITRE DE LA
TRANCHE N°1**

Le conseil régional Poitou-Charentes, a décidé, lors de la commission permanente du 2 avril 2007, la mise en œuvre d'un nouveau dispositif, dénommé CORDEE TPE, d'aide au développement des très petites entreprises (TPE) du secteur du commerce, de l'artisanat et des services.

Les contours de CORDEE TPE :

- bénéficiaires : les entreprises du secteur du commerce de détail de moins de 10 salariés, artisanales et des services de moins de 15 salariés, se situant en phase de création de développement ou de transmission-reprise,
- éligibilité : actions de coopération inter-entreprises, de qualification ou de formation pour le volet collectif et actions d'investissement pour le volet individuel,
- intensité du dispositif : une subvention maximale de 15 000 € respectant un taux d'intervention entre 20 et 30 % de l'investissement hors taxes, sur la base du régime communautaire dit « de minimis »,
- une enveloppe financière abondée, à l'échelle des territoires, à parité par l'Etat dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), le conseil régional, le conseil général et le groupement de communes adhérant à la démarche.

Les fonds apportés dans ce cadre par le conseil régional sont inscrits dans les enveloppes financières négociées au sein du contrat régional de développement durable – volet « Projets vie quotidienne ».

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence développement économique, la ComAGA a décidé de s'associer à ce dispositif et de mobiliser une enveloppe équivalente à celle du conseil régional. En effet, CORDEE TPE répond à trois exigences en matière de développement économique durable et d'aménagement pérenne du territoire :

- prévenir les mutations économiques dans le secteur de l'industrie et dans celui du commerce
- mieux mailler le territoire péri-urbain et rural de l'agglomération dans les activités suivantes : artisanat de production, BTP, artisanat d'art, activité commerciale présentant un investissement productif ou des aménagements à caractères sociaux et/ou environnementaux, activité de services (hors santé) ;
- permettre un développement équilibré et harmonieux des deux champs, urbain et rural de l'agglomération.

Le plan de financement prévisionnel annuel de cette opération prévoit une participation du conseil régional de 62 500 €/an au titre du CRDD de 2008 à 2013, soit une enveloppe globale de 375 000 €.

La tranche n°1 concerne les années 2008 et 2009, soit une enveloppe de 125 000 €.

Les crédits identiques pour la participation de la ComAGA sont inscrits au BP 2008, budget principal - chapitre 65.

Vu l'avis favorable des bureaux communautaires des 1^{er} juin et 20 septembre 2007,

Vu l'avis favorable des commissions développement économique des 22 novembre 2007 et 24 janvier 2008,

Je vous propose :

DE CONFIRMER l'inscription du dispositif CORDEE TPE au contrat régional de développement durable - volet « Projets vie quotidienne ».

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter le conseil régional Poitou-Charentes pour le versement de l'enveloppe de 125 000 € de la tranche 1 concernant les années 2008 et 2009 au titre du CRDD 2007-2013.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 mars 2008	<u>Affiché le :</u> 05 mars 2008